

RÉPUBLIQUE de GUINÉE

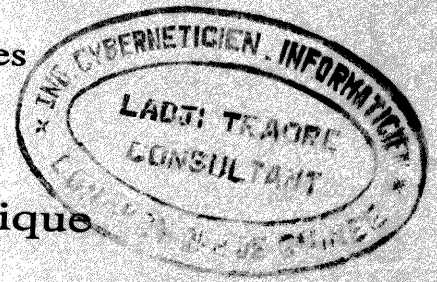
Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie et des Finances

Secrétariat d'Etat au Plan

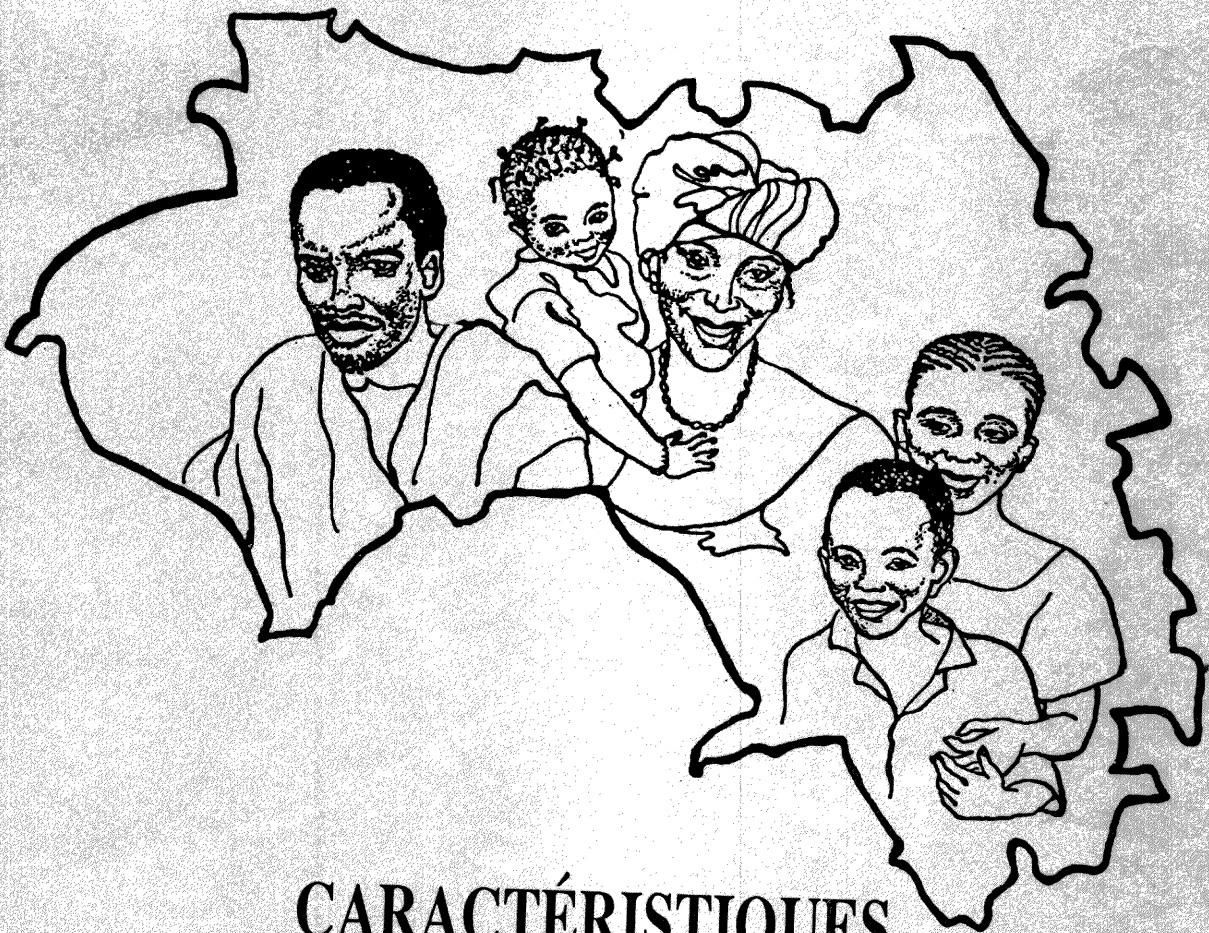
Direction Nationale de la Statistique

Bureau National du Recensement



Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996

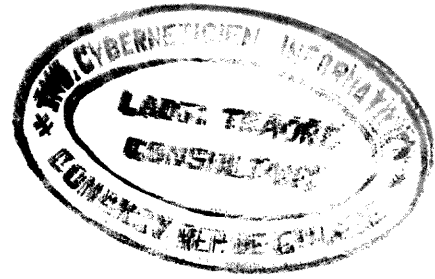
(Décret D/95 / 210 PRG / SGG du 26 Juillet 1995)



CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

Projet GUI / 94 / PO2 - FNUAP - Gouvernement

Conakry, 2000



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Secrétariat d'Etat au Plan

**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**Direction Nationale de la Statistique
Bureau National du Recensement**

Projet Gui/94/P02

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1996**
(Décret D/95/210 PRG/SGG du 26 Juillet 1995)

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Par Ahmed Tidiane DIALLO
Statisticien-Economiste, BGRG

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I : CONTEXTE.....	7
1.1. Politique en matière d'habitat.....	7
1.2. Approvisionnement en eau.....	8
CHAPITRE II : LOGEMENT.....	10
2.1. Taille des logements.....	10
2.1.1. Taille du logement et statut socioprofessionnel du chef de ménage.....	12
2.1.2. Taille du logement et situation dans l'activité du chef de ménage.....	14
2.1.3. Densité d'occupation.....	15
2.2. Statut d'occupation du logement.....	16
2.2.1. Statut d'occupation du logement et taille du ménage.....	17
2.2.2. Statut d'occupation du logement et activité économique du chef de ménage.....	18
CHAPITRE III : CONFORT DES HABITATIONS.....	20
3.1. Approvisionnement.....	20
3.1.1. Situation globale.....	20
3.1.2. Approvisionnement en eau potable.....	22
3.2. Mode d'éclairage.....	24
3.3. Energie pour la cuisine.....	27
3.4. Mode d'aisance.....	29
CHAPITRE IV : CONDITIONS DE SALUBRITE.....	32
4.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	32
4.2. Mode d'évacuation des eaux usées domestiques.....	35
4.3. Mode d'évacuation des eaux de toilettes.....	37
CONCLUSION.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	40
ANNEXES.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition des ménages selon la taille et le milieu de résidence (en %).....	11
Tableau 2.2 : Répartition des ménages et de la population selon le nombre de pièces occupées, la région et le milieu de résidence (en %).....	12
Tableau 2.3 : Répartition des ménages ordinaires selon le nombre des pièces occupées et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage (en %).....	13
Tableau 2.4 : Répartition des ménages selon l'espace occupée et le statut du chef de ménage dans l'activité économique par milieu de résidence (en %).....	14
Tableau 2.5 : Nombre moyen de pièces par logement et nombre moyen de personnes par pièces selon le milieu et la région.....	15
Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement par milieu de résidence (en %).....	16
Tableau 2.7 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement par région naturelle (en %).....	16
Tableau 2.8 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et le sexe (en %).....	17
Tableau 2.9 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et la taille du ménage (en %).....	17
Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et la situation du chef de ménage dans l'activité (en %).....	18

Tableau 2.11 : Comparaison des résultats de RGPH de 1983 et de 1996 sur le statut d'occupation du logement (en %)	19
Tableau 3.1 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence (en %)	20
Tableau 3.2 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et la région (en %)	21
Tableau 3.3 : Approvisionnement en eau selon la source par milieu de résidence (en %)	22
Tableau 3.4 : Approvisionnement en eau selon la source par région et par milieu de résidence (en %)	23
Tableau 3.5 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le statut socioprofessionnel du chef de ménage (en %)	23
Tableau 3.6 : Approvisionnement en eau selon la source 1983-1996	24
Tableau 3.7 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage par milieu d'habitation (en %)	25
Tableau 3.8 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage par milieu de résidence (en %)	25
Tableau 3.9 : Répartition des ménages ordinaires selon le mode d'éclairage et le statut socioprofessionnel du chef de ménage (en %)	27
Tableau 3.10 : Répartition des ménages suivant le mode d'aisance, la région et le milieu de résidence (en %)	28
Tableau 3.11 : Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le milieu de résidence (en %)	38
Tableau 3.12 : Répartition des ménages suivant le mode d'aisance, la région et le milieu de résidence (en %)	29
Tableau 3.13 : Répartition des ménages suivant le mode d'aisance, la situation d'activité et le milieu de résidence (en %)	30
Tableau 3.14 : Utilisation de l'eau de surface comme mode d'approvisionnement en eau domestique et utilisation de la nature comme lieu d'aisance (en %)	31
Tableau 4.1 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux domestiques par milieu de résidence (en %)	32
Tableau 4.2 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères par milieu de résidence (en %)	33
Tableau 4.3 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères et le statut socioprofessionnel du chef de ménage (en %)	34
Tableau 4.4 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux domestiques par milieu d'habitation (en %)	35
Tableau 4.5 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées par région (en %)	35
Tableau 4.6 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées et la situation du chef de ménage dans l'activité (en %)	36
Tableau 4.7 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux de toilettes par région (en %)	37
Tableau 4.8 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux de toilettes par Milieu de résidence (en %)	37
Tableau 4.9 : Répartition des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux de toilettes et le statut socioprofessionnel du chef de ménage (en %)	38

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Approvisionnement en eau par région naturelle	22
Graphique 3.2 : Niveau d'utilisation des principaux moyens d'éclairage par région	26

AVANT PROPOS

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été réalisé du 1^{er} au 15 Décembre 1996 sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui financier du FNUAP, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du PNUD et du Gouvernement Guinéen.

Au cours des différentes étapes de l'exécution de cette importante opération, la Direction Nationale de la Statistique (DNS) a bénéficié de l'appui technique du Bureau Régional du FNUAP basé à Dakar, et de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

Les résultats définitifs du RGPH de 1996 ont été publiés par arrêté du Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Conseil National de la Statistique, en date du 15 mars 2000. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les Unités Administratives (Régions, Préfectures et Sous-Préfectures) et le Milieu de Résidence.

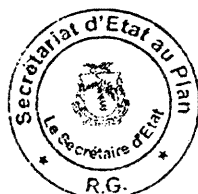
La présente publication, composée de 15 volumes fournit d'amples informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population guinéenne en 1996. Il s'agit des rapports suivants :

- Evaluation de la qualité des données ;
- Etat de la population ;
- Caractéristiques d'éducation ;
- Caractéristiques économiques ;
- Etat matrimonial et nuptialité ;
- Fécondité ;
- Mortalité ;
- Migrations en Guinée ;
- Caractéristiques des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitation ;
- Situation des enfants en Guinée ;
- Femme guinéenne en 1996 ;
- Handicapés ;
- Situation socio-économique des personnes âgées ;
- Perspectives démographiques.

Par rapport au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes ont été développés à la demande des utilisateurs.

L'exploitation des données du RGPH-96 a également permis de réactualiser la base de sondage issue du Recensement de 1983 et de mettre sur pied un fichier des localités.

Je remercie les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population guinéenne pour leur bonne collaboration durant la collecte des données. Je voudrais également au nom du Gouvernement, marquer toute mon appréciation au FNUAP et aux autres partenaires au développement impliqués dans cet important projet (USAID, UNICEF, Banque Mondiale, ACDI et PNUD) pour leur assistance financière et technique.



El Hadj Oumar KOUYATÉ
Secrétaire d'Etat au Plan

INTRODUCTION

Les actions ou décisions visant à améliorer le bien-être des populations nécessitent des informations fiables et pertinentes sur leurs conditions de vie. Parmi les indicateurs d'aide à la décision pour l'amélioration du bien-être, ceux concernant l'habitat occupent une place de choix, car ils permettent d'appréhender le cadre de vie des ménages. Celui-ci détermine pour une large part l'état de santé des populations et reflète par ailleurs leur niveau de vie.

Les informations relatives à l'habitat sont certes disponibles dans plusieurs études, mais elles sont en général obtenues à partir de simples estimations ou d'enquêtes par sondage qui ne permettent pas toujours de cerner le phénomène de manière globale. On peut par exemple citer l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EIBC) réalisée en 1994/1995 et l'Enquête à indicateurs multiples (EIM) de 1996.

Le recensement de 1996 a permis de recueillir une gamme importante et variée d'informations sur les caractéristiques de l'habitation en Guinée à l'aide d'un questionnaire ménage élaboré à cet effet. Ces informations ont été recueillies à travers trois types de variables :

- (i) les variables relatives au statut d'occupation et au nombre de pièces du logement ;
- (ii) les variables relatives aux commodités dans l'habitation (mode d'approvisionnement en eau , mode d'éclairage de l'habitation, type d'énergie pour la cuisine et mode d'aisance) ;
- (iii) les variables décrivant les conditions de salubrité (mode d'évacuation des ordures ménagères, mode d'évacuation des eaux usées domestiques et mode d'évacuation des eaux usées des toilettes).

Le statut d'occupation du logement permet de savoir si un ménage est propriétaire ou locataire de son logement ou s'il l'occupe à titre gracieux. *Le nombre de pièces du logement* comprend, en plus des chambres à coucher, la salle de séjour et la cuisine. *Les conditions de salubrité* sont saisies par les dispositifs d'évacuation des déchets domestiques.

S'agissant de la qualité des informations utilisées, l'évaluation de la qualité des données a conclu que les données recueillies sur les ménages et sur l'habitat sont globalement satisfaisantes. Toutefois, les informations sur les caractéristiques physiques de l'habitation n'ont pas été recueillies notamment les matériaux de construction (nature du mur, nature du sol et du toit...), l'espace occupé, etc. Ceci limite les possibilités d'analyse.

Ce rapport vise les objectifs suivants :

- fournir des informations détaillées sur les conditions d'habitation des populations ;
- calculer des indicateurs pertinents d'aide à la décision et à la planification dans le secteur de l'habitat.

Pour y parvenir, le travail a été structuré en quatre chapitres. Le premier brosse le contexte socio-politique et sanitaire de l'habitat. Le second chapitre présente les caractéristiques de l'habitation. Le troisième chapitre évalue l'importance relative des modes d'approvisionnement en eau potable, de l'évacuation des déchets, de l'éclairage de l'habitation et de l'énergie pour la cuisine. Le dernier traite des conditions de salubrité.

Chapitre 1

CONTEXTE

La Guinée fait partie des pays africains qui n'ont pas adopté, au lendemain de son indépendance, une politique cohérente d'habitat. Cependant, à l'instar de tous les pays en développement, le pays a connu un rythme accéléré de croissance annuelle moyen de sa population. En effet, entre 1983 et 1996, le taux de croissance moyen de la population guinéenne est passé de 2,5% à plus de 3%. Sous l'effet de cette croissance démographique rapide à laquelle s'ajoutent d'autres facteurs comme l'exode rural et le dysfonctionnement institutionnel, le secteur du logement s'est développé de façon spontanée et anarchique dans tout le pays, en particulier dans les centres urbains.

1.1. POLITIQUE EN MATIERE D'HABITAT

En 1963, cinq ans après l'indépendance nationale, le Gouvernement s'est dotée, du premier Schéma Directeur de la ville de Conakry. Ce plan prévoyait, entre autres, l'aménagement de terrains et la construction de maisons d'habitation pour abriter plus de 2 millions de personnes. Sa mise en application n'a cependant pas produit les résultats escomptés.

En dehors des anciens quartiers lotis au temps colonial, l'offre publique en terrains aménagés s'est limitée à de petites opérations ponctuelles dans les zones périurbaines de la capitale Conakry. Les quelques logements construits par l'Etat en faveur de ses agents (Cité Police, Cité Douane, cité de l'air, etc.) étaient insuffisants et ne répondaient généralement pas aux normes d'urbanisme.

Depuis 1984, il existe une politique en matière d'habitat. Elle s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes :

la mise en place en 1985 du premier projet urbain avec l'appui financier de l'IDA (Banque mondiale) ; projet qui couvrait la période 1985-1989 ;

- la création d'une société mixte de promotion immobilière comprenant la Société de Logement à Prix Modéré (SOLOPRIMO) et des promoteurs nationaux et privés étrangers nationaux ;
- l'adoption en 1988 d'un Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain (SDAU) et en 1991, du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- l'élaboration en 1993 du Programme d'amélioration de l'environnement urbain et d'assainissement de la ville de Conakry ;
- le lancement en 1996 du Programme transitoire de gestion des déchets solides (PTGD) financé dans le cadre du second projet urbain (PDU2).

Toutes ces actions visent à améliorer les conditions d'habitat des populations et d'accès au logement.

1.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU

Parmi les grandes actions du Gouvernement en faveur du monde rural, figure la promotion de l'hydraulique villageoise par la dynamisation du Service National d'Aménagement des Points d'Eaux (SNAPE), créée en 1980 pour répondre aux besoins en eau potable des populations rurales. Les principaux objectifs assignés à cette structure portaient sur la réalisation, avant le 31 décembre 1995, de 6 100 points d'eau en milieu rural.

Les objectifs de ce programme ont été largement atteints avec la réalisation d'environ 6 900 points d'eau à fin 1995. L'Etat envisage de construire des points d'eau supplémentaires d'ici l'an 2005. Ce programme d'hydraulique touche également les centres urbains avec un accent particulier pour la ville de Conakry. Ce volet du programme est exécuté par la Société Nationale des Eaux de Guinée (SONEG).

Si dans l'ensemble, les résultats ont été jugés satisfaisants, on notera cependant que l'exécution du programme de l'hydraulique urbaine s'est limitée à Conakry et les besoins en eau potable ont continué à persister dans certaines zones rurales et même dans beaucoup de zones urbaines de l'intérieur du pays. Par exemple en 1995, on estimait à plus de 60%, la population rurale n'ayant pas accès à un point d'eau moderne et à 73%, les ménages qui fréquentaient simultanément un point d'eau moderne et des sources d'eau non potable en raison de la distance au point d'eau et/ou de la disponibilité même de l'

En définitive, malgré tous ces efforts, la majeure partie de la population guinéenne n'a pas encore accès à l'eau potable. Elle est ainsi exposée au péril hydrique (maladies diarrhéiques, fièvres typhoïde, choléra, etc.).

Selon l'annuaire des statistiques sanitaires (1995) du ministère de la Santé, 17 des 33 préfectures de la Guinée avaient enregistré des cas de choléra pendant la période hivernale de 1994. Parmi elles, la capitale Conakry fut la plus touchée avec 26 600 cas déclarés entre les mois de juin et octobre.

En 1995, ce sont 11 000 cas de choléra qui ont été signalés en Guinée forestière et en Haute Guinée et 19 295 cas de schistosomiase pour l'ensemble du pays dont près de 80% sont des schistosomiasis intestinales.

En 1996, le nombre de cas de choléra signalés est tombé 102 cas répartis dans 11 préfectures ; à l'inverse celui de la schistosomiase a augmenté en passant à 24 778 cas.

En outre, le paludisme a été identifié comme étant la principale maladie responsable des décès dans le pays avec 17% des décès hospitaliers. En 1996, ce sont 772 731 cas ont été enregistrés.

Chapitre 2

LOGEMENT

Ce chapitre tente de cerner l'espace occupé par le ménage ainsi que le statut d'occupation du logement et d'analyser la distribution de cet indicateur selon le milieu de résidence, l'activité économique ou la situation professionnelle. Il examinera d'abord la situation de la taille des logements occupés par les ménages de façon globale, puis, en fonction de la région, du milieu, du sexe de chef de ménage ainsi que de sa situation économique et professionnelle. Il traite ensuite du statut d'occupation du logement.

2.1. TAILLE DES LOGEMENTS

Cette taille a été appréhendée par la variable "*Nombre de pièces habitées par le ménage*". Le manuel de l'agent recenseur définit celle-ci comme étant «tous les espaces habités délimités par des murs ou des cloisons et dont l'ensemble constitue un logement, en particulier ici, occupé par le ménage. On y inclut généralement les chambres à coucher, le salon ou la salle de séjour et la cuisine, si elle est suffisamment grande pour pouvoir disposer un lit pour adulte. Les WC et les vérandas ne sont pas comptés dans le nombre de pièces habitées». La taille du logement varie selon le milieu de résidence, la région, le statut socio-professionnel et la situation dans l'activité des chefs de ménage.

Un peu plus de la moitié des ménages guinéens vit dans les logements d'une pièce ou de deux pièces (50,7%). Cela correspond à 33,4% de la population. En revanche, très peu de ménages occupent des logements de 4 pièces (14%) ; cela correspond à environ 21% de la population totale (tableau 2.1). Ces proportions sont du même ordre tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2.1 : Répartition des ménages et de la population selon le nombre de pièces occupées par milieu de résidence (en %).

Milieu de résidence		1 Pièce	2 Pièces	3 Pièces	4 Pièces	5 Pièces	6 Pièces	7 Pièces et plus	Total
Ensemble	Ménages	24,5	26,2	16,5	11,9	6,9	4,5	2,4	100
	Population	12,7	20,7	17,0	14,5	9,9	7,2	4,3	100
Urbain	Ménages	24,6	26,9	14,4	12,3	7,4	4,9	2,5	100
	Population	11,8	20,6	14,9	15,2	10,8	8,2	4,7	100
Rural	Ménages	24,5	25,9	17,4	11,8	6,7	4,3	2,3	100
	Population	13,0	20,7	17,8	14,2	9,5	6,8	4,2	100

Il existe par contre d'importantes différences entre les régions. Les logements de petite taille (une à deux pièces) sont plus répandus en Moyenne Guinée (59,5%) en Guinée Forestière (49,8%) que dans le reste du pays. A l'inverse, la Base Guinée et la Haute Guinée regroupent proportionnellement plus d'habitations de grande taille (tableau 2.2). S'agissant de l'écart urbain-rural, il est également variable selon les régions. Plus marqué dans les régions où prédominent les habitations de petite taille, cet écart est faible là où on rencontre relativement plus de logements de taille élevée. A Conakry, l'habitat se caractérise par les logements de petite taille (environ 60%).

Tableau 2.2 : Répartition des ménages et de la population selon le nombre de pièces occupées par la région et le milieu de résidence (en %).

Milieu de résidence		1 Pièce	2 Pièces	3 Pièces	4 Pièces	5 Pièces	6 Pièces	7 Pièces et plus	Total
Ensemble	Total	24,5	26,2	16,5	11,9	6,9	4,5	2,4	100
	Urbain	24,6	26,9	14,4	12,3	7,4	4,9	2,5	100
	Rural	24,5	25,9	17,4	11,8	6,7	4,3	2,3	100
Basse Guinée	Total	20,3	21,1	16,0	13,5	9,3	7,2	12,6	100
	Urbain	21,5	22,1	16,7	13,2	9,4	6,2	10,9	100
	Rural	19,9	20,8	15,7	13,5	9,2	7,4	13,4	100
Moyenne Guinée	Total	31,9	27,6	16,6	9,8	5,3	2,9	5,9	100
	Urbain	20,4	19,4	16,3	16,1	10,9	6,7	10,2	100
	Rural	33,1	28,4	16,6	9,2	4,8	2,5	5,4	100
Haute Guinée	Total	16,9	24,5	19,5	13,0	8,0	5,0	13,1	100
	Urbain	21,5	21,8	17,4	13,8	8,4	5,4	11,7	100
	Rural	15,9	25,0	19,9	12,9	8,0	4,9	13,4	100
Guinée Forestière	Total	23,5	26,3	17,4	13,1	6,8	3,9	9,0	100
	Urbain	24,5	20,9	15,6	14,3	8,7	5,4	10,7	100
	Rural	23,3	27,7	17,8	12,8	6,3	3,6	8,5	100
Conakry	Total	26,6	31,9	12,6	10,6	5,7	4,0	8,6	100

2.1.1. Taille du logement et statut socioprofessionnel du chef de ménage

Le statut socioprofessionnel apparaît comme un facteur de différenciation de la taille de logement. Les chefs de ménage ayant des statuts moins bien rémunérés (indépendant, apprenti, aide familiale) occupent en moyenne des logements de petite taille.

Tableau 2.3: Répartition des ménages ordinaires selon le nombre de pièces occupées et la catégorie professionnelle du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnel	1 Pièce	2 Pièces	3 Pièces	4 pièces et plus	Total
Ensemble	24,5	26,2	16,5	32,8	100
Indépendant	24,8	26,4	16,6	32,2	100
Employeur	28,7	27,0	13,8	30,5	100
Salarié administration pub.	13,0	26,6	20,1	40,3	100
Salarié entreprise mixte	13,0	25,1	23,4	38,5	100
Salarié du secteur privé	28,1	32,5	13,6	25,8	100
Membre Coopérative	28,0	26,5	13,3	32,2	100
Apprenti	59,4	21,0	6,5	13,1	100
Aide familial	23,7	26,2	14,0	36,1	100
Urbain	24,6	26,9	14,4	19,4	100
Indépendant	29,3	27,0	12,6	31,1	100
Employeur	28,8	27,6	13,2	30,4	100
Salarié administration pub.	10,8	27,2	20,4	41,6	100
Salarié entreprise mixte	12,6	25,8	23,1	38,5	100
Salarié du secteur privé	27,6	34,0	13,3	25,1	100
Membre Coopérative	28,1	29,4	12,0	30,5	100
Apprenti	64,2	19,6	5,3	10,9	100
Aide familiale	7,8	25,0	16,1	51,1	100
Rural	24,5	25,9	17,4	32,2	100
Indépendant	23,7	26,3	17,6	32,4	100
Employeur	28,5	25,4	15,1	31,0	100
Salarié administration pub	21,3	24,6	19,0	35,1	100
Salarié entreprise mixte	14,7	21,8	24,6	38,9	100
Salarié du secteur privé	30,9	23,4	15,4	30,3	100
Membre Coopérative	27,9	23,2	14,7	34,2	100
Apprenti	45,3	24,9	10,0	19,8	100
Aide familiale	30,7	26,8	13,1	29,4	100

A l'inverse, ceux de statuts bien rémunérés (salariés administration publique et mixtes) vivent en majorité dans des habitations de taille élevée. En d'autres termes, la prépondérance des logements de petite taille observée traduirait dans une certaine mesure l'importance de la pauvreté dans le pays et les faiblesses des stratégies actuelles en matière d'habitat.

L'examen des différences entre les milieux urbain et rural montre une grande variation selon le statut socioprofessionnel. Ces écarts sont plus marqués pour les apprentis et les aides familiaux, catégories économiquement les moins favorisés. Les premiers occupent proportionnellement plus de logements de petite taille en ville qu'en zone rurale. Chez les seconds, on observe l'inverse. On note par ailleurs une prépondérance de logements de petite taille chez les salariés du secteur public en milieu rural (tableau 2.3).

2.1.2. Taille de logement et situation dans l'activité du chef de ménage

L'analyse de la taille du logement en rapport avec la situation du chef de ménage fait apparaître quelques particularités dans l'occupation du logement. Comme attendu, les chefs de ménages en quête du premier emploi sont plus nombreux à occuper les habitations à une pièce (35%), faute de revenu. A l'exception de chefs de ménage inactifs, il existe peu d'écart entre urbain et rural.

Tableau 2.4 : Répartition des ménages selon l'espace occupé et le statut du chef de ménage dans l'activité économique par milieu de résidence (en %).

Statut dans l'activité	1 pièce	2-4 pièces	5 pièces et +	Total
Ensemble				
Actifs occupés	25	54	21	100
Chômeurs	23	57	20	100
Recherche 1 ^{er} emploi	35	53	12	100
Inactifs	27	49	23	100
Milieu urbain				
Actifs occupés	25	54	21	100
Chômeurs	23	57	20	100
Recherche 1 ^{er} emploi	36	54	10	100
Inactifs	19	50	31	100
Milieu rural				
Actifs occupés	24	56	20	100
Chômeurs	23	56	21	100
Recherche 1 ^{er} emploi	34	49	17	100
Inactifs	32	49	19	100

Au plan régional, les écarts constatés concernent essentiellement les chefs de ménages en quête du premier emploi et qui sont en proportion plus importante dans les logements à une pièce (tableau 2.4).

2.1.3. Densité d'occupation¹

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 3,2 pièces par logement et 2,1 personnes par pièce. Le premier indicateur varie de 2,8 en Moyenne Guinée à 3,7 en Basse Guinée et en Haute Guinée. Il est plus élevé en ville qu'en milieu rural. Quant au nombre moyen de personnes par pièce, il traduit l'existence d'une promiscuité peu prononcée. Il varie de 1,9 en Basse Guinée à 2,3 en Haute Guinée. Autrement dit, il y aurait beaucoup de problèmes de promiscuité dans cette région qu'ailleurs. Cette faiblesse de la densité d'occupation résulterait de la prise en compte de l'ensemble des pièces du logement plutôt que des seules chambres à coucher. Elle pourrait également s'expliquer par une « sur-déclaration » des pièces par les chefs de ménages.

Tableau 2.5 : Nombre moyen de pièces par logement et nombre moyen de personnes par pièces selon le milieu et la région.

Région naturelle	Population Totale	Nombre de ménages	Nombre de pièces	Taille moy. ménages	Nbre moy. de pièces par logement	Nbre de pesonnes par pièce
Ensemble	7 156 406	1 051 203	3 403 749	6,8	3,2	2,1
Urbain	3 139 631	306 050	998 091	7,0	3,3	2,1
Rural	5 016 775	745 153	2 405 658	6,7	3,2	2,1
Basse Guinée	1 460 577	205 703	758 911	7,1	3,7	1,9
Urbain	330 493	44 996	157 745	7,3	3,5	2,1
Rural	1 130 084	160 734	601 166	7,0	3,7	1,9
Moyenne Guinée	1 639 617	276 164	760 904	5,9	2,8	2,2
Urbain	154 750	24 604	88 423	6,3	3,6	1,8
Rural	1 484 867	251 560	672 481	5,9	2,7	2,2
Haute Guinée	1 407 734	167 477	621 204	8,4	3,7	2,3
Urbain	217 920	27 558	97 557	7,9	3,5	2,2
Rural	1 189 814	140 919	523 647	8,4	3,7	2,3
Guinée Forestière	1 555 542	239 827	773 620	6,5	3,7	2,0
Urbain	343 532	47 887	165 256	7,2	3,5	2,1
Rural	1 212 010	197 940	608 364	6,3	3,7	2,0
Conakry	1 092 936	161 005	489 110	6,8	3,0	2,2

2.2. STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

La majeure partie des Guinéens est propriétaire de leur logement. En effet, près de 8 ménages sur 10 sont propriétaires de leur habitation (76,2%). Cette proportion est encore plus élevée en milieu rural où elle atteint 91,2% (tableau 2.6). La location est un phénomène qu'on observe essentiellement en ville où près de la moitié des ménages (45%) est locataire (tableau 2.6). Les ménages pris en charge représentent une proportion assez faible (7,6%). Ils sont cependant deux fois plus nombreux dans les centres urbains qu'en zone rurale.

Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement par milieu de résidence

Milieu	Propriét	loc. normal	Loyer subv	logé grat	hébergé	Autre	ND	Total
Ensemble	76,2	14,6	0,7	2,1	4,8	0,2	1,5	100
Urbain	39,5	44,9	1,9	3,9	8,0	0,2	1,6	100
Rural	91,2	2,2	0,2	1,4	3,5	0,1	1,4	100

L'examen du statut d'occupation en fonction des régions révèle des disparités considérables. En Moyenne Guinée, la quasi-totalité des ménages est propriétaire (92%). A l'inverse, seulement 57% le sont en Basse Guinée. Ces écarts sont également marqués en ce qui concerne le statut de locataire : on passe de 3% en Moyenne Guinée à 29,5% en Basse Guinée (tableau 2.7).

Tableau 2.7 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement par région naturelle

Région naturelle	Propr	loc. normal	Loyer subv	logé grat	hébergé	Autre	ND	Total
Ensemble	76,2	14,6	0,7	2,1	4,8	0,2	1,5	100
Basse Guinée	56,9	29,5	1,3	3,1	7,5	0,2	1,6	100
Moyenne Guinée	92,9	3,0	0,2	0,9	1,4	0,1	1,4	100
Haute Guinée	87,0	6,4	0,4	1,5	3,0	0,1	1,5	100
Guinée Forestière	78,8	11,0	0,7	2,2	5,8	0,2	1,4	100

On observe par ailleurs des différences marquées en fonction du sexe du chef de ménage. Alors que les trois quarts des hommes sont propriétaires, à peine 50% des femmes le sont (tableau 2.8). Ce phénomène traduirait l'inégalité des sexes dans l'accès aux ressources.

¹ Pour calculer les indicateurs de densité, on a limité le nombre maximum de pièces à 11.

Tableau 2.8 : Répartition des ménages selon le statut du chef de ménage et le sexe

Sexe du chef de ménage	Propriétaire	loc. normal	Loyer subv	logé grat	hébergé	Autre	ND	Total
Masculin	75,3	15,5	0,7	2,2	4,7	0,1	1,4	100
Féminin	50,4	40,8	5,0	0,3	0,8	2,6	0,1	100

2.2.1. Statut d'occupation du logement et taille du ménage

Il ressort du tableau 2.9 que le statut d'occupation varie en fonction de la taille du ménage. Plus cette dernière est élevée, plus élevée est la proportion des propriétaires. On observe l'inverse pour les locataires. Cette tendance est la même quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 2.9 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et la taille du ménage.

Taille du ménage	Propriétaire	loc. normal	Loyer subv	logé grat	Hébergé	Autre	ND	Total
Ensemble								
1 personne	50,2	32,4	1,1	4,7	8,9	0,4	2,3	100
2 personnes	67,8	21,2	0,6	2,3	6,3	0,2	1,6	100
3 personnes	71,8	18,1	0,5	1,9	6,1	0,2	1,3	100
4 personnes	74,2	16,3	0,5	1,9	5,7	0,2	1,2	100
5 personnes	75,8	15,1	0,6	2,0	5,2	0,1	1,2	100
6 personnes	77,3	14,0	0,6	1,9	4,9	0,2	1,2	100
7 pers et +	82,0	10,0	1,0	2,0	3,0	0,0	2,0	100
Urbain								
1 personne	13,1	67,3	1,6	5,3	9,6	0,4	2,6	100
2 personnes	19,4	64,0	1,4	3,9	9,2	0,3	1,9	100
3 personnes	22,7	60,6	1,3	3,6	10,0	0,3	1,6	100
4 personnes	27,0	56,5	1,4	3,5	10,1	0,2	1,4	100
5 personnes	31,2	52,0	1,5	3,9	9,9	0,2	1,3	100
6 personnes	35,9	48,0	1,7	3,8	9,2	0,2	1,3	100
7 pers et +	56,0	30,0	2,0	4,0	6,0	0,0	2,0	100
Rural								
1 personne	77,7	6,5	0,7	4,3	8,3	0,4	2,0	100
2 personnes	88,2	3,1	0,3	1,7	5,1	0,2	1,5	100
3 personnes	89,5	2,8	0,2	1,4	4,7	0,1	1,3	100
4 personnes	90,5	2,4	0,2	1,3	4,3	0,1	1,2	100
5 personnes	91,3	2,2	0,2	1,3	3,6	0,1	1,2	100
6 personnes	92,0	2,0	0,2	1,2	3,4	0,1	1,1	100
7 pers et +	94,0	1,0	0,0	1,0	2,0	0,0	2,0	100

2.2.2. Statut d'occupation du logement et activité économique du chef de ménage

L'une des principales caractéristiques du ménage susceptible d'influencer le statut d'occupation du logement est l'activité économique du chef de ménage. Dans l'ensemble, les ménages dont le chef est occupé, femme au foyer, retraité ou autre inactif sont en majorité propriétaires de leurs habitations. En revanche, ceux dirigés par les personnes en quête du premier emploi et, dans une moindre mesure, les élèves/étudiants et les chômeurs, comptent proportionnellement des locataires que les autres (tableau 2.10). ces trois catégories présentent aussi les plus fortes proportions d'hébergés. Ces indicateurs sont encore plus alarmants en milieu urbain où près de 60% et 46% des ménages dirigés respectivement par une personne en quête du premier emploi et un chômeur sont locataires.

Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement et la situation du chef de ménage dans l'activité (en %)

Statut d'occup.	Propr	loc. normal	Loyer subv	logé grat	hébergé	Autre	ND	Total
Ensemble	76,2	14,6	0,7	2,1	4,8	0,2	1,5	100
Occupé	76,5	14,4	0,7	2,1	4,7	0,1	1,4	100
Chômeur	43,3	38,7	0,8	3,0	12,4	0,3	1,5	100
Rech. 1er emploi	28,7	51,5	1,0	4,6	12,3	0,1	1,7	100
Femme au foyer	74,1	15,6	0,8	2,1	5,3	0,1	1,9	100
Retraité	75,4	16,1	0,9	1,9	4,3	0,1	1,3	100
Rentier	85,2	8,3	0,4	0,9	3,6	0,1	1,6	100
Elève/étudiant	45,9	32,5	1,2	4,3	13,5	0,1	2,4	100
Autre inactif	88,2	5,2	0,2	0,8	3,7	0,2	1,6	100
Urbain	39,5	44,9	1,9	3,9	8,0	0,2	1,6	100
Occupé	36,3	47,9	2,1	4,1	7,8	0,2	1,5	100
Chômeur	34,9	46,3	0,7	3,1	13,5	0,3	1,4	100
Rech. 1er emploi	22,2	58,6	1,0	3,8	12,7	0,1	1,6	100
Femme au foyer	59,3	27,4	1,3	3,1	7,0	0,1	1,8	100
Retraité	71,1	19,4	1,1	2,1	4,8	0,1	1,4	100
Rentier	79,7	13,8	0,5	1,1	3,2	0,0	1,7	100
Elève/étudiant	26,8	51,9	1,4	4,0	13,0	0,2	2,7	100
Autre inactif	61,0	23,6	0,9	2,3	9,6	0,8	2,0	100
Rural	91,2	2,2	0,2	1,4	3,5	0,1	1,4	100,0
Occupé	91,2	2,2	0,2	1,4	3,5	0,1	1,4	100
Chômeur	78,3	7,7	1,1	2,8	8,1	0,2	1,8	100
Rech. 1er emploi	65,1	11,9	1,2	9,3	10,3	0,3	1,9	100
Femme au foyer	91,0	2,2	0,3	0,9	3,5	0,2	2,0	100
Retraité	93,9	1,4	0,2	1,1	2,2	0,1	1,0	100
Rentier	91,6	1,9	0,2	0,6	4,0	0,1	1,5	100
Elève/étudiant	70,3	7,7	1,0	4,7	14,2	0,0	2,0	100
Autre inactif	95,2	0,5	0,1	0,4	2,2	0,1	1,5	100

Tableau 2.11 : Comparaison des résultats du RGPH de 1983 et du RGPH de 1996 sur le statut d'occupation du logement (en %)

Milieu de Résidence	Propriétaire		Locataire		logé gratuitement	
	1983	1996	1983	1996	1983	1996
Ensemble	81,3	76,2	10,6	14,6	2,1	2,1
Urbain	39,6	39,5	41,6	44,9	5,2	3,9
Rural	93,5	91,2	1,6	2,2	1,2	1,4

Aussi, on note une légère modification dans le temps du statut d'occupation. Même si la proportion des ménages propriétaires demeure élevée, elle a baissé de 5 points entre 1983 et 1996, passant de 81,7% à 76,2%. On observe une tendance inverse pour les locataires.

Chapitre 3

CONFORT DANS LES HABITATIONS

L'analyse du confort des habitations concernera la source d'approvisionnement en eau, le mode d'éclairage, la source d'énergie pour la cuisine et le type d'aisance. Lors du recensement, lorsque pour une commodité donnée le ménage dispose de plusieurs types, on a enregistré le type principal.

3.1. APPROVISIONNEMENT EN EAU DES MENAGES

L'éradication des maladies d'origine hydrique passe nécessairement par l'accès à l'eau potable. Les modes d'approvisionnement en eau présentent une importance inégale. On distingue le robinet à domicile, le robinet « ailleurs », le puits ordinaire, le forage, la source aménagée, l'eau de surface et autre.

3.1.1. Situation globale

L'approvisionnement des populations en eau de robinet est encore limité en Guinée. Seuls 13% des ménages y ont accès, avec une forte variation selon le milieu de résidence (43% en ville contre 1% en zone rurale). Dans ce dernier milieu, ce sont les eaux de surface qui sont les plus utilisés (45%). En dehors de cette source, le forage occupe une place importante, alimentant un peu plus d'un cinquième des ménages ruraux ; c'est le résultat des actions entreprises par l'Etat en matière d'hydraulique villageoise (programme SNAPE). En milieu urbain, c'est plutôt le puits ordinaire (47,8%) et dans des proportions similaires, le robinet (42,3% dont 19,4% pour le robinet à domicile) qui constituent les principales sources.

Tableau 3.1 : Mode d'approvisionnement en eau selon la source et par milieu (en %)

Milieu de Résidence	Robinet à domicile	Robinet ailleurs	Puits ordinaire	Forage	Source aménagée	Eau de surface	Autre	ND	Total
Urbain	19,4	22,9	47,8	3,4	2,3	1,7	0,7	1,8	100
Rural	0,4	0,6	25,7	21,2	4,9	45,1	0,5	1,6	100
Ensemble	6,0	7,1	32,1	16,1	4,1	32,5	0,6	1,7	100

Il convient de souligner que les puits et les eaux de surface constituent dans l'ensemble, les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages (environ 32% chacune). Si la dernière source est répandue en zone rurale, la première l'est plutôt en ville. La prépondérance de ces deux sources d'approvisionnement en eau expose la population aux maladies d'origine hydrique.

Il existe par ailleurs d'importantes disparités régionales en matière d'approvisionnement en eau. Si à Conakry plus de 6 ménages sur 10 ont accès à l'eau du robinet, cette proportion ne dépasse guère un ménage sur dix dans les autres régions du pays. Dans ces dernières prédominent les eaux de surface (42% en Basse Guinée et 56% en Moyenne Guinée) et les puits (52% en Haute Guinée et 34% en Guinée Forestière). Ces proportions varient à l'intérieur des régions selon le milieu de résidence. Avec 36% des ménages qui disposent d'eau de robinet, les centres urbains de la Basse Guinée sont privilégiés par rapport à ceux des autres régions où l'usage du puits prédomine.

Tableau 3.2 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau par région et par milieu (en %)

Régions naturelles	Robinet à domicile	Robinet ailleurs	Puits ordinaire	Forage	Source aménagée	Eau de surface	Autre	ND	Total
Ensemble	5,9	7,1	32,1	16,0	4,1	32,5	0,6	1,7	100
Basse Guinée	3,9	5,3	25,2	14,0	6,5	42,3	1,0	1,7	100
Moyenne Guinée	0,3	0,8	23,2	12,6	5,1	56,0	0,4	1,6	100
Haute Guinée	1,4	1,2	51,9	23,4	1,4	18,5	0,4	1,8	100
Guinée Forestière	2,0	2,4	33,5	27,3	5,0	28,1	0,2	1,5	100
Conakry	28,8	33,1	33,4	0,2	0,9	0,8	1,0	1,9	100
Urbain	19,4	22,9	47,8	3,4	2,3	1,7	0,7	1,9	100
Basse Guinée	16,3	19,3	47,3	5,4	5,0	4,7	0,1	1,9	100
Moyenne Guinée	3,1	7,8	71,0	7,7	4,0	3,8	0,8	1,7	100
Haute Guinée	7,1	5,8	73,2	11,0	0,3	0,6	0,4	1,5	100
Guinée Forestière	6,4	9,3	70,1	5,6	5,0	1,3	0,4	2,0	100
Conakry	28,8	33,1	33,4	0,2	0,9	0,8	1,0	1,9	100
Rural	0,4	0,6	25,7	21,2	4,9	45,1	0,5	1,6	100
Basse Guinée	0,5	1,4	19,1	16,4	6,9	52,8	1,2	1,7	100
Moyenne Guinée	0,1	0,1	18,5	13,0	5,3	61,1	0,4	1,6	100
Haute Guinée	0,2	0,3	47,8	25,8	1,6	22,0	0,4	1,9	100
Guinée Forestière	0,9	0,6	24,3	32,7	5,0	34,7	0,2	1,4	100

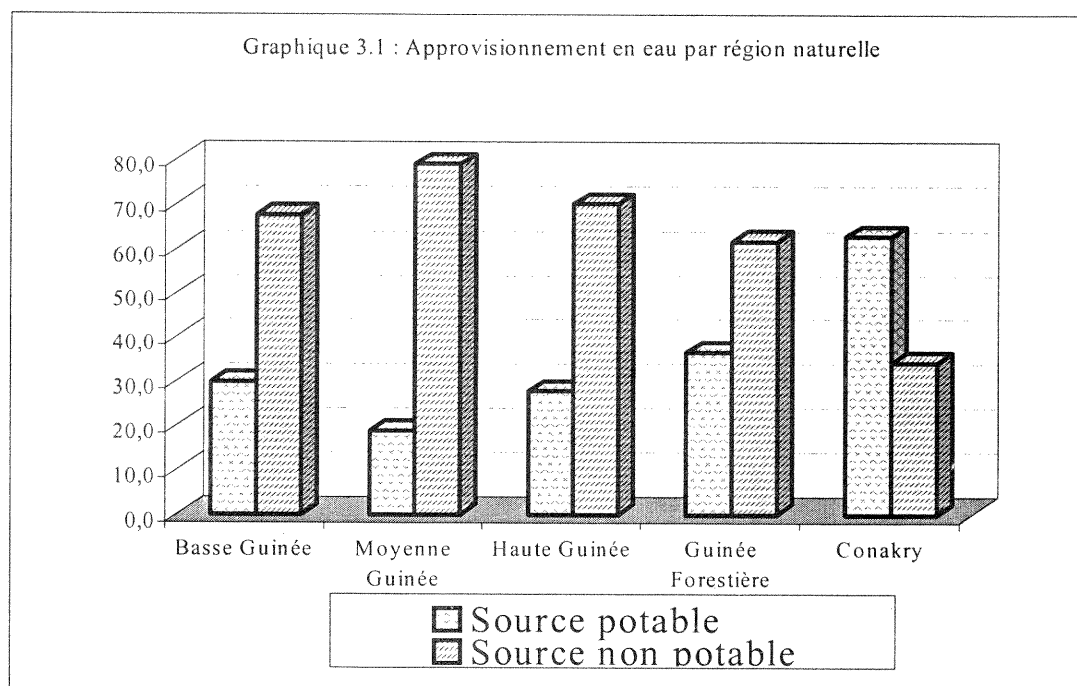
3.1.2. Approvisionnement en eau potable

En considérant comme «*source potable*» les robinets à domicile et ailleurs, les forages et les sources aménagées, on constate qu'en Guinée l'accès à l'eau potable est encore très limité. En effet, seuls 33,2% des ménages y ont accès.

Tableau 3.3 : Approvisionnement en eau selon la source par milieu * (en %)

Milieu de résidence	Source d'eau Potable	Source d'eau non potable	
		Total	Dont eau de surface
Ensemble	33,2	65,1	32,5
Urbain	48,0	50,1	1,7
dont Conakry	63,0	35,1	0,8
Rural	27,1	71,3	45,1

La prise en compte du milieu d'habitat montre que l'approvisionnement en eau potable, bien que faible, est un phénomène essentiellement urbain avec 48%. Très peu de ménages en disposent en milieu rural (tableau 3.3). Comme attendu, Conakry est privilégié par rapport au reste du pays.



* Il faut noter que la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable a été sous estimée par le RGPH pour avoir classé tous les puits comme source d'eau non potable

Tableau 3.4 : Approvisionnement en eau selon la source par région naturelle et par milieu (en %)

Région naturelle		Source potable	Source non potable	ND	Total
Basse Guinée	Urbain	45,9	52,2	1,9	100
	Rural	25,2	73,1	1,7	100
	Ensemble	29,8	68,5	1,7	100
Moyenne Guinée	Urbain	22,6	75,7	1,7	100
	Rural	18,4	80,0	1,6	100
	Ensemble	18,8	79,6	1,6	100
Haute Guinée	Urbain	24,2	74,2	1,5	100
	Rural	28,0	70,1	1,9	100
	Ensemble	27,4	70,8	1,8	100
Guinée Forestière	Urbain	26,3	71,8	2,0	100
	Rural	39,3	59,3	1,4	100
	Ensemble	36,7	61,8	1,5	100
Conakry		62,9	34,2	1,9	100
Ensemble		33,2	65,1	1,7	100

La proportion des ménages disposant d'eau potable varie également selon les régions. Avec 18%, la Moyenne Guinée est plus défavorisée que le reste du pays. En revanche, la Guinée Forestière semble privilégiée, avec plus d'un tiers des ménages ayant accès à l'eau potable. Cet avantage s'explique par les nombreux forages de puits réalisés avec l'appui du HCR, de la GTZ et de la CEE en faveur des réfugiés libériens et sierra léonais. Par ailleurs, le statut socio-professionnel du chef de ménage affecte aussi l'accès à l'eau potable.

Tableau 3.5 : Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement et le statut socio-professionnel du chef de ménage (en %).

Catégorie socio-professionnel	Source potable	Source non potable	ND	Total
Indépendant	29,3	69,1	1,6	100
Employeur	46,1	51,8	2,1	100
Salarié de l'administration	60,2	38,2	1,6	100
Salarié Entreprise privée	58,1	40,4	1,5	100
Coopérative	50,5	48,0	1,5	100
Apprenti	44,1	53,4	2,5	100
Aide familial	24,4	72,0	3,7	100

Comme attendu, les ménages dirigés par les salariés sont en moyenne plus nombreux à disposer d'eau potable (tableau 3.5). Les catégories les plus défavorisées sont les aides familiaux et les indépendants.

Tableau 3.6 : Approvisionnement en eau selon la source 1983 – 1996 (en %)

Région naturelle	Robinet, forage et Source aménagée		Puits		Eau de surface	
	1983	1996	1983	1996	1983	1996
Ensemble	11,9	33,2	30,3	32,1	57,5	32,5
Urbain	38,8	48,0	50,3	47,8	10,4	1,7
Rural	4,2	27,1	24,6	25,7	71,0	45,1
Basse Guinée	10,3	29,7	23,6	25,2	66,6	42,3
Moyenne Guinée	2,0	18,8	15,1	23,2	82,7	56,0
Haute Guinée	3,6	27,4	57,6	51,9	38,6	18,5
Guinée Forestière	10,3	36,7	32,2	33,5	57,4	28,1
Conakry	58,2	63,0	39,0	33,4	2,5	0,7

Le tableau 3.6 fait apparaître des progrès appréciables entre 1983 et 1996 dans l'approvisionnement en eau des ménages, même si les besoins non satisfaits restent encore importants. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable a été multiplié par 3. Ce progrès a touché aussi bien les villes que les zones rurales, avec toutefois une évolution plus rapide dans ces dernières, grâce sans doute au programme d'hydraulique villageoise.

Par ailleurs, l'amélioration constatée concerne toutes les régions, de façon inégale. Elle est beaucoup plus prononcée en Moyenne Guinée et en Haute Guinée où les proportions des ménages disposant d'eau potable ont été multipliées par 9.

3.2. MODE D'ECLAIRAGE

A l'instar de l'eau potable, l'accès des ménages à l'électricité est très limité en Guinée. La population continue en majorité de s'éclairer avec des moyens traditionnels comme le pétrole lampant et le feu de bois. Plus de 65% des ménages utilisent le pétrole comme moyen d'éclairage. Cette proportion est de 50,6% en milieu urbain et de 71,1% en milieu rural (tableau 3.7). L'électricité vient en troisième position derrière le bois comme autre moyen important d'éclairage. Ces modes sont utilisés respectivement par 12,5% et 17% des ménages pour l'ensemble du pays. L'usage du bois est un phénomène essentiellement rural (23,7%). Ajoutés à cela les fléaux comme la culture sur brûlis et les feux de brousse, ces modes d'éclairage contribuent à la détérioration du couvert végétal du pays en particulier dans les zones sahéennes du Nord. On notera par ailleurs une utilisation négligeable du gaz et de la bougie.

Les disparités entre milieu urbain et milieu rural dans l'usage des moyens modernes d'éclairage, notamment de l'électricité, sont considérables : 41% des ménages urbains utilisent l'électricité contre 0,8% en milieu rural où prédomine l'utilisation de la lampe tempête et des lampes artisanales. Comme pour l'eau, Conakry est privilégiée en matière d'éclairage électrique (60% des ménages).

Tableau 3.7 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage par milieu d'habitation.

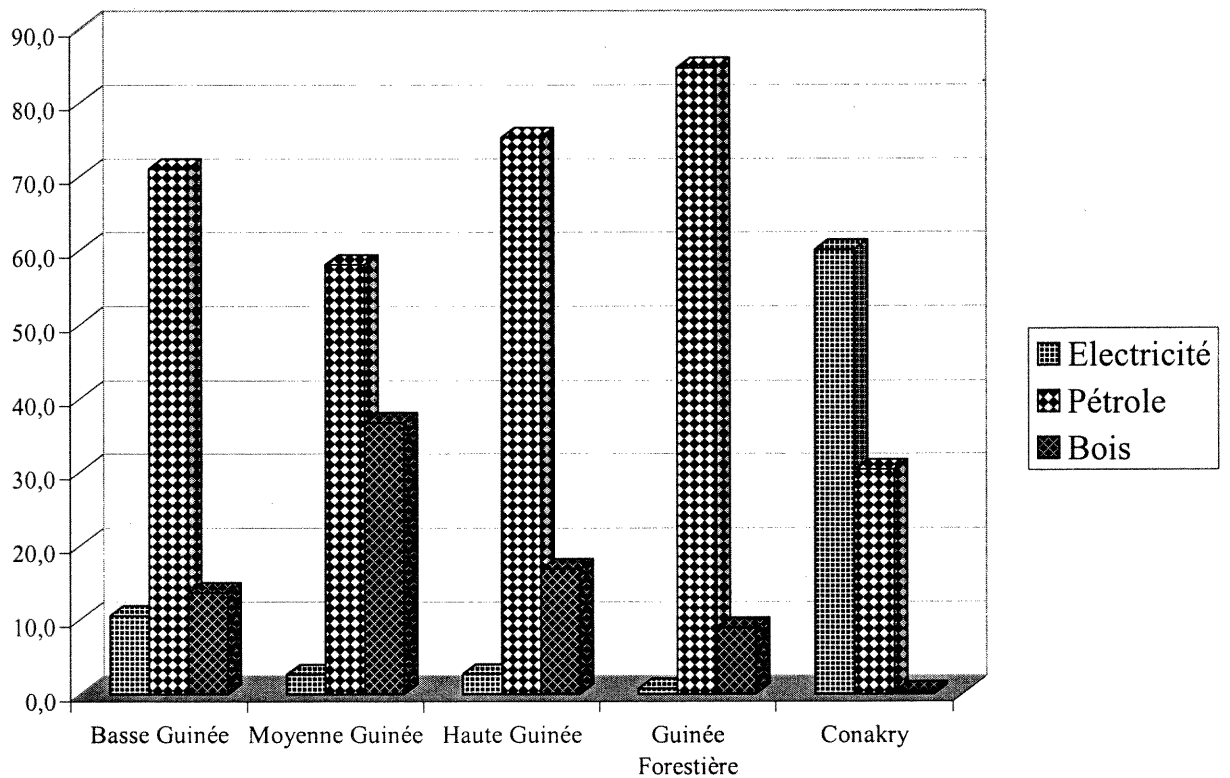
Milieu de résidence	Electricité	Gaz	Bois	Pétrole	Bougie	Autre et ND	Total
Ensemble	12,5	0,7	17,1	65,1	1,9	2,6	100
Urbain	41,0	0,7	1,0	50,6	4,6	2,1	100
Rural	0,8	0,8	23,7	71,1	0,8	2,9	100
Conakry	60,0	0,2	0,3	7,2	7,2	2,0	100

En définitive, le pétrole, l'électricité et le bois constituent les principaux modes d'éclairage dans le pays, utilisés par 95,7% des ménages. Le tableau suivant présente le poids de chaque mode d'éclairage les différentes régions.

Tableau 3.8 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage par région de résidence.

Milieu de résidence	Electricité	Gaz	Bois	Pétrole	Bougie	Autre et ND	Total
Basse Guinée	10,5	1,6	13,6	71,0	0,9	2,4	100
Moyenne Guinée	2,6	0,3	36,7	58,0	0,6	2,0	100
Haute Guinée	2,7	1,1	16,8	75,2	1,3	2,9	100
Guinée Forestière	0,7	0,7	8,9	84,7	1,2	3,8	100
Conakry	60,0	0,2	0,3	30,3	7,2	2,0	100
Ensemble	12,5	0,7	17,1	65,1	1,9	2,7	100

Graphique 3.2 : Niveau d'utilisation des principaux moyens d'éclairage par région



Si le pétrole constitue le principal moyen d'éclairage pour toutes les régions, la Guinée forestière semble se démarquer des autres. Plus de 8 ménages sur 10 dans cette région en font usage (tableau 3.8). Le bois est en revanche plus utilisé en Moyenne Guinée (36,7%) qu'ailleurs. La prédominance du bois comme moyen d'éclairage dans cette région relève de la tradition du feu dans cette région. La rareté de l'électricité est attribuable à la production insuffisante de l'énergie électrique dans le pays. Le barrage de Kalé, de faible capacité, n'alimente que Kindia et une partie de Conakry. Le barrage de Garafiri, d'une capacité plus grande, est encore en construction.

L'analyse des modes d'éclairage en fonction du statut socioprofessionnel montre que l'accès à l'éclairage électrique demeure un privilège des ménages dirigés par des salariés, en particulier ceux des entreprises publiques. Les autres catégories socioprofessionnelles s'éclairent en grande majorité au pétrole (tableau 3.10). On note toutefois des différences entre les deux milieux de résidence. En ville, l'électricité, tout en étant un privilège des salariés, est accessible aux autres catégories, à l'exception des aides familiaux. Dans les zones

rurales, le recours au pétrole prédomine, avec toutefois un usage non négligeable du bois pour les indépendants et les aides familiaux.

Tableau 3.9 : Répartition des ménages ordinaires selon le mode d'éclairage et la statut socioprofessionnel du chef de ménage (en %)

Statut socio-Professionnel et milieu de résidence	Electricité	Gaz	Pétrole	Bois	Bougie	Autre	ND	Total
Urbain	41,0	0,7	50,6	1,0	4,6	0,2	1,8	100
Indépendant	32,7	0,9	57,9	1,3	5,3	0,2	1,8	100
Employeur	46,8	0,4	45,3	0,9	4,4	0,0	2,2	100
Salarié adminis.	59,0	0,5	36,3	0,4	2,1	0,1	1,6	100
Salarié E. publi.	67,7	1,2	26,7	0,3	2,4	0,1	1,6	100
Salarié du privé	57,9	0,3	32,8	0,4	6,9	0,2	1,5	100
Coopérative	53,8	0,4	34,7	1,0	7,8	0,6	1,7	100
Apprenti	35,7	0,0	43,7	0,9	16,6	0,4	2,7	100
Aide familial	15,8	5,3	72,1	1,6	1,1	0,5	3,7	100
Rural	0,8	0,8	71,1	23,7	0,8	1,3	1,6	100
Indépendant	0,5	0,8	71,2	23,9	0,8	1,4	1,5	100
Employeur	6,9	0,0	77,4	9,9	2,4	1,8	1,6	100
Salarié adm.	8,4	0,5	84,2	3,3	1,1	0,5	1,8	100
Salarié E. publi.	18,1	0,6	75,5	2,4	1,0	0,5	1,9	100
Salarié du privé	15,2	0,8	76,2	3,4	1,9	0,9	1,7	100
Coopérative	3,8	1,2	80,3	10,5	1,5	1,5	1,1	100
Apprenti	2,4	0,1	83,6	6,9	3,9	1,0	2,0	100
Aide familial	2,4	1,9	59,4	29,2	1,2	1,9	3,9	100
Ensemble	12,5	0,8	65,1	17,1	1,9	1,0	1,7	100
Indépendant	6,8	0,8	68,6	19,4	1,7	1,1	1,6	100
Employeur	34,9	0,3	54,8	3,5	3,8	0,6	2,0	100
Salarié adm.	48,4	0,5	46,4	1,0	1,9	0,2	1,6	100
Salarié E. publi.	58,4	1,0	35,8	0,7	2,1	0,2	1,7	100
Salarié du privé	51,8	0,4	39,0	0,8	6,2	0,3	1,6	100
Coopérative	30,3	0,8	56,2	5,5	4,8	1,0	1,4	100
Apprenti	27,1	0,0	54,0	2,4	13,3	0,6	2,5	100
Aide familial	6,7	3,0	63,4	20,5	1,2	1,5	3,8	100

En définitive, l'accès à l'électricité comme moyen d'éclairage semble lié au statut du chef de ménage dans l'activité économique et le milieu de résidence.

3.3. ENERGIE POUR LA CUISINE

En Guinée, la presque totalité des ménages utilise le bois ou le charbon comme source d'énergie pour la cuisine (95,2%). L'usage de l'électricité et du gaz est encore dérisoire,

même à Conakry. Cette tendance est pratiquement la même quels que soient le milieu de résidence et la région (tableau 3.11).

Tableau 3.10 : Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et la région (en %)

Région	Electricité	Gaz	Pétrole	Bois	Charbon	Autre et ND	Total
Basse Guinée	0,4	0,4	1,5	79,0	16,2	0,5	100
Moyenne Guinée	1,0	1,0	1,5	7,0	85,4	4,1	100
Haute Guinée	1,0	0,1	1,5	87,3	7,9	2,1	100
Guinée Forestière	0,0	0,1	1,0	96,8	0,5	1,7	100
Conakry	0,1	0,1	1,7	92,4	2,8	2,7	100
Ensemble	0,2	0,8	1,9	90,4	4,3	2,4	100

Tableau 3.11 : Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le milieu de résidence (en %)

Région et milieu de Résidence	Electricité	Gaz	Pétrole	Bois	Charbon
Basse Guinée					
Urbain	4,3	0,3	1,6	57,5	33,0
Rural	0,1	0,1	1,5	95,6	0,9
Moyenne Guinée					
Urbain	0,3	0,3	1,9	91,1	3,7
Rural	0,0	0,4	0,9	97,3	0,2
Haute Guinée					
Urbain	0,2	0,3	1,9	89,1	5,8
Rural	0,1	0,1	1,7	93,1	2,3
Guinée Forestière					
Urbain	0,2	1,6	2,5	75,7	16,7
Rural	0,1	0,6	1,7	94,1	1,2
Ensemble					
Urbain	1,2	0,8	1,8	39,3	53,2
Rural	0,1	0,2	1,4	95,3	1,0

La faible utilisation du gaz pour la cuisine s'explique par le fait qu'en Guinée le gaz domestique est excessivement cher, n'étant pas subventionné comme dans beaucoup de pays qui ont un programme de sauvegarde du patrimoine forestier. On ne rencontre le gaz que dans les familles peu nombreuses des travailleurs du secteur privé ou mixte, chez les experts et dans quelques rares familles de fonctionnaires de l'Etat.

3.4. MODE D' AISANCE

Les quatre principaux types de lieu d'aisance retenus lors du recensement sont le *WC*, *les latrines*, *la fosse sommaire* et *la nature*. Si un ménage dispose de plus d'un type, l'on a retenu le type d'aisance principal, celui qui est le plus fréquemment utilisé par les membres du ménage.

Dans l'ensemble, l'usage des toilettes modernes est rare. Seule une infime proportion (6%) utilise les WC. La grande majorité recourt aux modes inappropriés : nature (45,4%), fosse sommaire (23,6%) et latrines (22,9%). L'évacuation des déchets fécaux dans la nature est un phénomène essentiellement rural. A l'inverse, le recours aux latrines et dans une moindre mesure aux WC est essentiellement urbain.

Au plan régional, l'utilisation de la nature prédomine en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière, avec respectivement 76% et 60% des ménages. En Basse et en Haute Guinée, on recourt principalement à la fosse sommaire. Par ailleurs, quelle que soit la région, les écarts urbain-rural sont pratiquement les mêmes, avec une prédominance des latrines en ville et la nature en milieu rural (tableau 3.13).

Tableau 3.12 : Répartition des ménages suivant le mode d'aisance, la région et le milieu de résidence (en %)

Région et milieu de résidence	WC	Latrines	Fosse Som.	Nature	Autre	ND	Total
Basse Guinée	4,0	17,0	48,6	28,4	0,3	1,7	100
Urbain	13,1	44,5	37,1	3,0	0,3	2,0	100
Rural	1,4	9,3	51,8	35,5	0,3	1,6	100
Moyenne Guinée	0,7	10,8	10,2	76,3	0,5	1,5	100
Urbain	4,4	67,7	18,2	7,4	0,6	1,7	100
Rural	0,3	5,3	9,4	42,6	0,5	1,5	100
Haute Guinée	2,3	11,1	46,8	36,9	1,2	1,7	100
Urbain	4,7	32,0	52,7	7,4	1,6	1,6	100
Rural	1,9	7,0	45,7	42,6	1,1	1,7	100
Guinée Forestière	3,6	20,2	13,4	59,8	1,5	1,5	100
Urbain	4,2	56,4	26,3	9,5	1,6	2,0	100
Rural	3,5	11,1	10,2	72,4	1,4	1,4	100
Conakry	23,1	67,5	5,3	1,5	0,8	1,8	100
Ensemble	5,7	22,9	23,6	45,4	0,8	1,6	100
Urbain	15,5	59,2	18,6	4,0	0,9	1,8	100
Rural	1,7	8,0	25,6	62,4	0,8	1,5	100

La plupart des ménages utilisent les latrines, à l'exception de ceux dirigés par des occupés ou les autres inactifs qui ont principalement recours à la nature. Il existe des différences selon le milieu de résidence. Dans les centres urbains, on utilise surtout les latrines et dans une moindre mesure, les WC, quelle que soit la situation dans l'activité. En zone rurale, c'est la nature qui est la plus utilisée.

Tableau 3.13 : Répartition des ménages suivant le mode d'aisance, la situation d'activité et le milieu de résidence (en %)

Situation d'activité	WC	Latrines	Fosse	Nature	Autre	ND	Total
Ensemble Guinée	5,7	22,9	23,6	45,4	0,8	1,6	100
Occupé	5,4	21,5	23,7	47,0	0,9	1,6	100
Chômeur	14,1	55,8	15,6	11,9	1,0	1,6	100
Recherche 1 ^{er} emploi	17,8	57,1	14,6	7,8	1,1	1,7	100
Femme au foyer	6,9	37,2	22,0	31,2	0,7	2,1	100
Retraité	17,0	51,8	20,0	9,2	0,5	1,5	100
Rentier	9,9	39,2	19,9	28,3	1,0	1,7	100
Elève/étudiant	8,1	48,1	16,8	23,1	1,1	2,8	100
Autre inactif	2,7	16,5	26,9	51,5	0,6	1,7	100
Urbain	15,5	59,2	18,6	4,0	0,9	1,8	100
Occupé	15,6	59,2	18,4	4,1	0,9	1,7	100
Chômeur	16,8	65,1	12,8	2,7	1,0	1,6	100
Recherche 1 ^{er} emploi	20,0	64,2	11,2	1,8	1,1	1,7	100
Femme au foyer	12,2	59,1	21,7	4,1	0,8	2,1	100
Retraité	20,3	59,9	16,0	1,9	0,4	1,6	100
Rentier	16,4	64,8	13,6	2,5	1,0	1,7	100
Elève/étudiant	11,1	58,5	17,7	8,1	1,4	3,3	100
Autre inactif	9,0	54,6	28,3	4,9	0,9	2,2	100
Rural	1,7	8,0	25,6	62,4	0,8	1,5	100
Occupé	1,7	7,8	25,6	62,6	0,8	1,5	100
Chômeur	3,1	17,4	27,0	49,8	0,8	1,9	100
Recherche 1 ^{er} emploi	5,5	17,3	33,4	40,9	0,8	2,0	100
Femme au foyer	0,9	12,2	22,4	61,9	0,5	2,1	100
Retraité	2,9	16,9	37,4	40,9	0,8	1,1	100
Rentier	2,2	9,2	27,3	58,6	1,0	1,6	100
Elève/étudiant	4,3	34,8	15,6	42,3	0,8	2,2	100
Autre inactif	1,1	6,7	26,6	63,4	0,6	1,6	100

Compte tenu du risque de contamination des eaux de surface par ruissellement et des eaux souterraines par infiltration, la proportion élevée des ménages s'alimentant en eau dans les puits ou les cours d'eau d'une part, et celle des ménages évacuant leurs déchets dans la nature, d'autre part, montre que la population guinéenne est très exposée au double péril hydrique et fécal. Cela expliquerait, pour une large part, la prévalence en saison pluvieuse des maladies diarrhéiques liées à l'eau comme le choléra, la fièvre typhoïde, etc.

Tableau 3.14 : Utilisation de l'eau de surface comme mode d'approvisionnement en eau domestique et utilisation de la nature comme lieu d'aisance (en %).

Région de Résidence	Ménages utilisant les puits ordinaires	Ménages utilisant l'eau de surface	Ménages utilisant la nature comme lieu d'aisance
Ensemble	32,1	32,5	45,4
Urbain	47,8	1,7	4,0
Rural	25,7	45,1	62,4
Basse Guinée	25,2	42,3	28,4
Moyenne Guinée	23,2	56,0	76,3
Haute Guinée	51,9	18,5	36,9
Guinée Forestière	33,5	28,1	59,8
Conakry	33,4	0,8	1,5

Chapitre 4

CONDITIONS DE SALUBRITE

Les conditions de salubrité complètent les commodités de l'habitation dans l'appréciation globale des conditions de vie et d'hygiène du ménage. Le recensement a retenu comme conditions de salubrité, le mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées.

4.1. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dans les pays en développement et notamment ceux de la zone tropicale, le traitement des ordures produites par les ménages pose encore beaucoup de problèmes, tant au point de vue de l'environnement qu'à celui de la santé des populations.

Le mode d'évacuation des ordures ménagères a été saisi à travers les modalités suivantes : voirie, ramassage, enfouissement, incinération, cours d'eau et nature. Les quatre premières modes sont considérés comme les plus appropriées et les deux dernières comme inappropriées et sources possibles de maladies.

L'insalubrité caractérise la plupart des habitations guinéennes : seuls 13,3% utilisent des moyens convenables (voirie, ramassage, enfouissement et incinération). Cette proportion est d'environ 49% à Conakry qui bénéficie de l'essentiel des prestations offertes par l'État (tableau 4.1).

Tableau 4.1: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères par milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Voirie/Ramassage/ Enfouissement/ Incinération	Cours d'eau/ océan	Nature	ND	Total
Ensemble Guinée	13,3	2,5	81,9	2,3	100
Urbain	36,0	7,3	54,5	2,2	100
Rural	3,9	0,6	93,2	2,3	100
Conakry	48,8	10,6	38,7	1,8	100

La quasi-totalité des ménages guinéens jettent leurs ordures ménagères dans la nature. Cette tendance est encore plus marquée en milieu rural (93%) qu'en milieu urbain (55%). En milieu rural, la plupart des ordures ménagères sont jetées dans la « tapade » (décharge naturelle) et sont utilisées comme engrais.

Tableau 4.2: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères par région et milieu de résidence (en %)

Région et milieu de résidence	Voirie/Ramassage Enfouissement/ Incinération	Cours d'eau/ océan	Nature	Non Déclaré	Total
Basse Guinée	8,0	2,0	88,1	1,9	100
Urbain	27,8	6,8	63,2	2,2	100
Rural	2,4	0,6	95,1	1,9	100
Moyenne Guinée	4,5	0,2	93,2	2,1	100
Urbain	13,7	0,2	84,3	1,8	100
Rural	3,7	0,2	94,1	1,9	100
Haute Guinée	11,6	0,4	85,2	2,8	100
Urbain	32,1	0,4	64,5	3,0	100
Rural	7,4	0,4	89,5	2,7	100
Guinée Forestière	5,0	1,7	90,0	3,3	100
Urbain	14,9	5,0	78,1	1,5	100
Rural	2,5	1,1	93,1	4,3	100
Ensemble	13,3	2,5	81,9	2,3	100

Au plan régional, c'est en Haute Guinée qu'on enregistre la plus forte proportion des ménages utilisant les moyens appropriés pour évacuer les déchets. Le pourcentage le plus faible est en Guinée Forestière. Quelle que soit la région, c'est en milieu urbain qu'on évacue le mieux les ordures ménagères (tableau 4.2). L'utilisation de la nature prédomine dans toutes les régions. Cela constitue un véritable problème d'hygiène du milieu.

L'analyse du mode d'évacuation des ordures ménagères en relation avec le statut socioprofessionnel du chef de ménage par milieu fait apparaître une différence très marquée entre les ménages de salariés et les autres en matière de salubrité.

Tableau 4.3 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et la catégorie professionnelle du chef de ménage (en %)

Statut socio-Professionnel	Voirie	Ramas Privé	Enfouil	Cours d'eau	Océan	Nature	Incinérat	ND	Total
Ensemble	3,0	4,8	1,4	1,0	1,5	81,9	4,1	2,4	100
Indépendant	1,6	3,2	1,2	0,9	1,0	86,5	3,2	2,4	100
Employeur	6,5	11,1	2,8	2,0	4,8	62,5	7,6	2,5	100
Sal Admin	10,7	12,8	2,2	1,6	4,1	57,5	9,1	2,0	100
Sal E mixte	21,4	16,4	1,6	1,2	5,6	44,4	7,6	1,9	100
Sal privé	12,3	16,4	2,2	2,0	6,3	48,9	10,3	1,7	100
Coopérative	5,8	8,6	2,3	1,4	3,1	69,2	7,5	2,1	100
Apprenti	8,2	10,1	1,3	1,7	4,5	64,1	7,2	3,0	100
Aide familial	1,9	5,8	0,8	0,7	1,7	81,4	3,0	4,7	100
Urbain	10,0	13,8	2,1	2,2	5,1	54,3	10,3	2,2	100
Indépendant	7,3	11,9	2,1	2,4	4,6	59,3	10,1	2,3	100
Employeur	9,2	14,3	3,3	2,7	6,8	51,6	9,9	2,4	100
Sal Admin	13,5	16,0	2,4	1,9	5,2	48,5	10,8	1,8	100
Sal E mixte	26,2	19,6	1,5	1,3	6,9	33,6	9,0	1,8	100
Sal privé	14,3	18,8	2,0	2,1	7,3	42,2	11,6	1,6	100
Coopérative	11,0	15,5	1,5	1,9	5,8	48,8	13,0	2,6	100
Apprenti	11,0	13,6	1,5	2,1	6,0	53,4	9,3	3,2	100
Aide familial	4,4	13,9	1,1	0,6	5,0	62,2	8,9	3,9	100
Rural	0,1	1,1	1,1	0,5	0,1	93,2	1,4	1,6	100
Indépendant	0,1	1,1	1,0	0,5	0,1	93,3	1,5	1,6	100
Employeur	0,2	3,6	1,6	0,6	0,2	88,5	2,2	1,7	100
Sal Admin	0,1	1,1	1,5	0,5	0,0	91,4	2,8	1,8	100
Sal E mixte	0,1	2,1	1,8	0,4	0,1	91,9	1,5	2,2	100
Sal privé	0,3	1,6	3,2	0,9	0,3	89,1	2,3	1,6	100
Coopérative	0,0	0,7	3,3	0,9	0,0	92,3	1,3	1,1	100
Apprenti	0,0	0,1	0,6	0,5	0,0	95,3	0,3	2,3	100
Aide familial	0,7	2,2	0,7	0,2	0,2	89,8	0,7	3,4	100

Les premiers font recours en priorité aux services de voirie et au ramassage privé. Parmi ceux-ci, les ménages dirigés par les salariés des entreprises mixtes sont privilégiés. Les plus défavorisés sont ceux ayant à leur tête des aides familiaux ou des indépendants, qui utilisent essentiellement la nature.

En milieu rural, le recours à la nature prédomine quel que soit le statut professionnel, alors qu'en milieu urbain des écarts sont importants avec un avantage pour les salariés (tableau 4.3).

4.2. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES DOMESTIQUES

Le mode d'évacuation des eaux domestiques le plus utilisé est la *nature* (70%). Vient ensuite, dans une faible proportion l'usage de la *cour* d'habitation ou la rue (15,5%). Seulement 1 ménage sur 10 utilise des moyens appropriés (fosse septique, puits perdus, caniveaux, etc.) pour évacuer les eaux domestiques.

Cette tendance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, avec toutefois une prépondérance très marquée de la nature en milieu rural. Comme attendu, c'est à Conakry que l'usage des moyens appropriés est le plus répandu (40%).

Tableau 4.4 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux domestiques par milieu d'habitation (en %)

Milieu de résidence	Cour/Rue	Fosse/puits/caniveaux	Nature	Cours d'eau
Ensemble Guinée	15,5	10,1	70,3	2,3
Urbain	22,7	28,5	43,4	3,4
Rural	12,5	2,4	81,5	1,8
Conakry	15,6	40,2	27,9	3,6

Tableau 4.5 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux domestiques par milieu d'habitation (en %)

Milieu de résidence	Cour/Rue	Fosse/puits/caniveaux	Nature	Cours d'eau
Basse Guinée	13,5	5,9	77,7	1,7
Urbain	20,9	22,1	52,0	2,8
Rural	11,5	1,4	84,0	1,3
Moyenne Guinée	10,3	0,6	86,5	0,9
Urbain	11,1	4,4	81,2	0,7
Rural	10,1	0,2	87,0	0,9
Haute Guinée	15,2	9,2	71,0	2,6
Urbain	28,3	15,9	52,1	1,9
Rural	12,7	7,9	74,9	2,7
Guinée Forestière	16,1	5,1	73,8	3,3
Urbain	14,7	15,6	62,3	5,1
Rural	16,3	2,4	76,8	2,9
Ensemble Guinée	15,5	10,1	70,3	2,3

On observe pratiquement la même tendance dans toutes les régions avec toutefois des disparités marquées entre milieux de résidence. Dans les centres urbains de la Basse Guinée et de la Haute Guinée, on utilise moins la nature et les cours qu'ailleurs. A l'opposé, ce sont les

ménages du milieu rural de la Basse et la Moyenne Guinée qui ont le plus recours à ce mode d'évacuation (tableau 4.5).

L'utilisation de la nature, de la cour ou des rues comme lieux privilégiés de rejet des eaux usées montre une insuffisance d'éducation de la population sur les dangers sanitaires liés à ce comportement. L'état de pauvreté pourrait être un facteur explicatif de ces comportements. C'est ce qui ressort du tableau 4.6 qui montre que les salariés utilisent plus les modes d'évacuation appropriés que les autres catégories, avec un net avantage pour les ménages dirigés par les salariés des entreprises mixtes. Ce phénomène s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce tableau montre que 12,7% des ménages déversent les eaux domestiques dans la cour de leur habitation. Ce taux est de 15% en milieu urbain et 11,8% en milieu rural.

Tableau 4.6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées domestiques et la situation du chef de ménage dans l'activité (en %)

Situation dans l'act.	Cour	Rue	Fosse/ Puits	Caniveau ou Egout	Nature	Cours d'eau	Ocean	ND	Total
Ensemble	12,7	2,8	7,3	2,8	70,3	1,9	0,4	1,8	100
Indépendant	12,4	2,2	5,3	1,5	74,6	2,0	0,2	1,7	100
Employeur	14,9	6,4	18,0	7,5	48,1	2,3	0,7	2,2	100
Sal Admin	14,5	5,8	19,1	9,5	46,8	1,7	0,8	1,9	100
Sal E mixte	11,3	5,7	19,6	25,5	34,0	1,2	1,1	1,7	100
Sal privé	15,9	8,7	23,4	10,3	36,6	1,8	1,5	1,8	100
Coopérative	10,9	5,1	13,4	5,3	60,3	1,4	1,3	2,2	100
Apprenti	17,7	6,5	12,6	6,4	50,4	2,3	0,8	3,4	100
Aide familial	10,3	2,5	4,6	0	75,0	1,7	0,5	4,4	100
Urbain	15,0	7,7	19,5	9,2	43,2	2,1	1,2	2,1	100
Indépendant	14,9	7,8	17,8	6,8	47,3	2,4	1,1	2,0	100
Employeur	15,8	8,9	23,9	9,2	36,7	2,3	0,9	2,2	100
Sal Admin	14,8	7,2	23,2	11,8	38,5	1,7	1,0	1,8	100
Sal E mixte	12,4	6,6	21,7	28,9	26,3	1,1	1,3	1,7	100
Sal privé	16,2	10,0	26,2	11,8	30,6	1,7	1,8	1,8	100
Coopérative	13,6	9,1	23,2	9,9	37,6	1,2	2,5	2,9	100
Apprenti	17,2	8,7	16,2	8,5	42,3	2,2	1,0	3,8	100
Aide familial	15,6	4,4	10,0	2,2	60,6	1,1	1,7	4,4	100
Rural	11,8	0,8	2,2	0,3	81,4	1,8	0,0	1,7	100
Indépendant	11,8	0,8	2,2	0,2	81,4	1,9	0,0	1,7	100
Employeur	12,9	0,4	3,9	3,4	75,0	2,1	0,2	2,2	100
Sal Admin	13,1	0,8	3,7	0,6	78,2	1,5	0,0	2,1	100
Sal E mixte	6,5	1,6	10,6	10,2	67,3	1,8	0,0	2,0	100
Sal privé	13,9	1,0	6,8	1,1	72,7	2,4	0,1	2,1	100
Coopérative	7,9	0,6	2,5	0,2	85,7	1,8	0,0	1,3	100
Apprenti	19,0	0,4	2,0	0,1	73,7	2,4	0,0	2,3	100
Aide familial	8,0	1,7	2,2	0,5	81,3	1,9	0,0	4,4	100

4.3. MODE D'EVACUATION DES EAUX DE TOILETTES

La plupart des maladies diarrhéiques et infectieuses comme le choléra sont en partie liées à la mauvaise évacuation des eaux usées produites par les ménages et notamment celles provenant des toilettes. L'insuffisance ou même l'absence d'hygiène dans le traitement des eaux usées constitue un facteur de propagation de ces maladies.

Dans l'ensemble du pays, deux modes d'évacuation prédominent : *la nature* et *la fosse septique* ou le *puits perdu*. Le premier est utilisé par 65% des ménages avec 80,4% en milieu rural, et le second par 22,3 % avec une forte proportion en ville 57,4% (tableau 4.7). Autrement dit, le déversement dans la nature est un phénomène essentiellement rural, alors que le recours à la fosse septique ou au puit perdu est l'apanage des citadins.

Tableau 4.7 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux de toilettes par région (en %)

Milieu de Résidence	Cour	Rue	Fosse/puits perdu	Caniveaux/Egout	Nature	Cours d'eau	Océan	ND	Total
Ens. Guinée	6,4	0,9	22,3	2,0	65,0	1,2	0,3	1,8	100
Urbain	2,9	1,8	57,4	6,1	28,1	0,8	0,8	2,1	100
Rural	7,9	0,5	7,8	0,3	80,4	1,4	0,0	1,7	100
Conakry	2,0	1,7	75,8	7,4	9,3	0,5	1,2	1,2	100

Au risque d'exposer la population à certaines maladies parasitaires et infectieuses, un effort doit être déployé pour améliorer les modes d'évacuation des eaux de toilettes.

Au niveau régional, la tendance nationale se confirme ; autrement dit, la nature demeure le mode prédominant, avec toutefois des disparités : la proportion des ménages utilisant la nature va de 61,3 % en Haute Guinée à 85,3% en Moyenne Guinée. A l'opposé, c'est en Haute Guinée que proportionnellement, on évacue le plus (26%) les eaux de toilette dans la fosse septique ou dans le puits perdu.

Tableau 4.8 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux de toilettes par milieu de résidence (en %)

Région	Cour	Rue	Fosse/puits perdu	Caniv/Egout	Nature	Cours d'eau	Océan	ND	Total
Basse Guinée	6,9	0,3	14,4	2,4	71,8	1,8	0,4		100
Moy Guinée	8,4	0,0	3,0	0,2	85,3	1,5	0,0		100
Haute Guinée	6,1	1,7	25,7	0,7	63,3	0,7	0,0		100
Guinée Forest	6,9	1,3	13,1	1,1	74,6	1,3	0,0		100

Tableau 4.9 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux de toilettes et la situation dans l'activité du chef de ménage (en %)

Situation Dans l'act.	Cour	Rue	Fosse/ Puits	Caniveau ou Egout	Nature	Cours d'eau	Océan	ND	Total
Ensemble	6,4	0,9	22,3	2,0	65,0	1,2	0,3	1,8	100
Indépendant	7,0	0,8	17,1	1,1	70,7	1,3	0,2	1,7	100
Employeur	4,6	1,3	46,6	5,9	37,7	1,2	0,6	2,0	100
Sal Admin	3,1	1,3	52,5	6,7	33,5	0,6	0,5	1,9	100
Sal E mixte	1,8	0,8	48,5	23,6	21,7	0,4	1,5	1,8	100
Sal privé	2,7	1,4	64,6	6,1	21,7	0,7	0,9	1,8	100
Coopérative	3,3	1,4	39,4	3,6	47,8	1,9	1,1	1,6	100
Apprenti	5,1	1,1	46,4	4,7	37,7	1,3	0,6	3,2	100
Aide familial	3,9	1,7	14,0	1,2	73,6	0,5	0,7	4,4	100
Urbain	2,8	1,8	57,6	6,2	27,9	0,8	0,8	2,1	100
Indépendant	3,1	1,9	55,8	4,2	31,2	1,0	0,8	2,1	100
Employeur	3,6	1,4	61,0	7,0	23,2	0,9	0,8	2,1	100
Sal Admin	2,2	1,5	61,7	8,3	23,3	0,5	0,7	1,9	100
Sal E mixte	1,7	0,7	53,8	26,1	13,7	0,4	1,8	1,7	100
Sal privé	2,2	1,6	71,7	7,0	14,1	0,5	1,1	1,8	100
Coopérative	2,1	2,4	64,9	6,6	19,8	0,4	2,0	1,9	100
Apprenti	3,5	1,4	58,6	5,9	25,2	1,0	0,8	3,6	100
Aide familial	1,1	1,7	30,0	2,2	57,8	0,6	2,2	4,4	100
Rural	7,9	0,5	7,9	0,3	80,2	1,4	0,0	1,7	100
Indépendant	8,0	0,6	7,6	0,3	80,5	1,4	0,0	1,6	100
Employeur	7,1	0,8	12,7	3,2	72,1	1,9	0,2	1,9	100
Sal Admin	6,5	0,5	17,7	0,7	72,0	0,6	0,0	2,0	100
Sal E mixte	2,3	0,9	25,3	12,6	56,5	0,4	0,0	2,0	100
Sal privé	5,8	0,3	22,2	1,1	67,4	1,3	0,0	1,9	100
Coopérative	4,6	0,2	10,7	0,4	79,3	3,6	0,0	1,2	100
Apprenti	9,8	0,1	10,8	1,1	73,9	2,2	0,0	2,2	100
Aide familial	5,1	1,7	7,1	0,7	80,5	0,5	0,0	4,4	100

L'examen du mode d'évacuation selon le statut socioprofessionnel confirme l'avantage des salariés sur les autres catégories. Les premiers utilisent nettement plus, en termes de proportion, les modes d'évacuation appropriés : 52,2% pour les salariés de la fonction publique, 72,1% pour ceux des entreprises mixtes et 70,7% pour ceux du privé. Les statuts les plus défavorisés, en revanche recourent plutôt à la nature et, dans une proportion moindre, aux caniveaux ou aux égouts. Cette tendance s'observe aussi bien en villes qu'en zones rurales, même si la situation générale des ménages urbaines est meilleure que celle du milieu rural.

CONCLUSION

L'analyse des caractéristiques des habitations a mis en évidence la précarité des conditions de vie des ménages en Guinée. Il ressort des analyses les constatations suivantes :

- La majorité des ménages guinéens est propriétaire (76,2%) de leur logement.
- En ville comme en campagne, la majorité des ménages vivent dans une habitation d'une à deux pièces (50,7%).
- L'accès à l'eau potable est encore très limité avec cependant un net avantage pour les centres urbains. En milieu rural, la plupart des ménages (70,8%) s'alimentent encore dans les cours d'eau et les puits.
- La presque totalité des ménages (95,2%) utilise le bois ou le charbon comme source d'énergie pour la cuisine, l'électricité et le gaz étant le privilège d'une petite frange de ménages notamment ceux dirigés par des salariés.
- En ce qui concerne l'évacuation des déchets (déchets fécaux, ordures, eaux usées), elle s'effectue encore dans des conditions inappropriées. En effet, la plupart des ménages évacuent leurs déchets dans la nature notamment en milieu rural, avec tout ce que cela représente comme risque pour la santé.
- Il s'avère ainsi nécessaire pour les décideurs de renforcer les efforts visant à améliorer le bien être des populations. Ces efforts doivent être axés sur les secteurs sociaux prioritaires tels que l'accès à l'eau potable, l'hygiène individuelle et collective, bref à des conditions de salubrité convenable. Par ailleurs, la sauvegarde du patrimoine forestier suppose l'adoption des politiques favorisant l'utilisation du gaz domestique comme source d'énergie.
- Les indicateurs présentés dans ce rapport sur les caractéristiques de l'habitat interpellent les décideurs à tous les niveaux. Leurs niveaux témoignent de l'acuité avec laquelle la pauvreté se manifeste dans le pays, particulièrement en milieu rural.
- Toutefois, la plupart des ménages (76,2 %) sont propriétaires de leur logement.

BIBLIOGRAPHIE

Brunel S. (1995), Le Sud dans la nouvelle économie mondiale, Paris PUF, 1995.

Keita M.L. et Bah M.D. (1995), « Dynamique des zones rurales libérées de l'onchocercose en Guinée », Rapport d'étude, Conakry.

Le Programme Intérimaire de Redressement National (PIRN) (1985-1987).

Ministère du Plan et de la Coopération, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, Conakry, 1989.

ANNEXES

Tableau A.1 : Répartition des ménages et de la population selon le nombre de pièces occupées

Nombre de pièces	Total		Urbain		Rural	
	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
Ensemble	1 051 203	7 286 483	306 050	2 180 885	745 153	5 105 598
1 pièces	257 570	923 598	75 158	258 066	182 412	665 532
2 pièces	275 484	1 505 180	82 195	448 941	193 289	1 056 239
3 pièces	173 372	1 236 461	44 014	325 642	129 358	910 819
4 pièces	125 204	1 054 906	37 612	330 792	87 592	724 114
5 pièces	72 618	717 766	22 525	234 810	50 093	482 956
6 pièces	46 982	524 942	14 966	179 508	32 016	345 434
7 pièces	24 705	314 679	7 550	102 794	17 155	211 885
8 pièces	17 452	246 303	5 320	81 021	12 132	165 282
9 pièces	9 615	150 642	2 794	46 388	6 821	104 254
10 pièces et+	48 201	612 006	13 916	172 923	34 285	439 083

Tableau A.2: Répartition des ménages ordinaires selon le nombre de pièces occupées et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Catégorie socio professionnelle	Nombre de pièces							Total
	1	2	3	4	5	6	7 et +	
Ensemble	24,5	26,2	16,5	11,9	6,9	4,5	9,5	100
Indépendant	24,8	26,4	16,6	11,6	6,8	4,4	9,3	100
Employeur	28,7	27,0	13,8	10,6	6,1	4,1	9,8	100
Salarié admin pub	13,0	26,6	20,1	17,2	8,9	4,9	9,4	100
Salarié entrep mixte	13,0	25,1	23,4	15,7	8,6	4,9	9,4	100
Salarié du sect privé	28,1	32,5	13,6	10,6	5,0	3,0	7,1	100
Membre Coopérative	28,0	26,5	13,3	10,9	7,6	4,7	9,1	100
Apprenti	59,4	21,0	6,5	4,7	2,1	1,2	5,2	100
Aide familial	23,7	26,2	14,0	10,3	8,5	5,4	11,8	100
Urbain	24,6	26,9	14,4	12,3	7,4	4,9	9,7	100
Indépendant	29,3	27,0	12,6	10,7	6,7	4,7	9,0	100
Employeur	28,8	27,6	13,2	10,2	5,5	4,0	10,5	100
Salarié admin pub	10,8	27,2	20,4	17,6	9,3	5,1	9,6	100
Salarié entrep mixte	12,6	25,8	23,1	16,0	8,3	4,8	9,4	100
Salarié du sect privé	27,6	34,0	13,3	10,4	4,8	2,9	6,9	100
Membre Coopérative	28,1	29,4	12,0	10,8	6,1	4,8	8,8	100
Apprenti	64,2	19,6	5,3	3,4	1,7	0,8	5,0	100
Aide familial	7,8	25,0	16,1	16,1	13,3	9,4	12,2	100
Rural	24,5	25,9	17,4	11,8	6,7	4,3	9,4	100
Indépendant	23,7	26,3	17,6	11,9	6,8	4,3	9,4	100
Employeur	28,5	25,4	15,1	11,3	7,3	4,1	8,3	100
Salarié admin pub	21,3	24,6	19,0	15,5	7,2	3,9	8,6	100
Salarié entrep mixte	14,7	21,8	24,6	14,5	10,1	5,0	9,3	100
Salarié du sect privé	30,9	23,4	15,4	12,1	6,0	3,3	8,9	100
Membre Coopérative	27,9	23,2	14,7	10,9	9,2	4,7	9,3	100
Apprenti	45,3	24,9	10,0	8,4	3,3	2,3	5,8	100
Aide familial	30,7	26,8	13,1	7,8	6,3	3,6	11,7	100

Tableau A.3 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées, la région et l'activité économique du chef de ménage

Statut dans l'activité	1 pièce	2-4 pièces	5 pièces et +	Total
Basse Guinée				
Actifs occupés	22	53	25	100
Chômeurs	23	52	25	100
Recherche 1 ^{er} emploi	40	49	11	100
Inactifs	15	47	38	100
Moyenne Guinée				
Actifs occupés	22	52	27	100
Chômeurs	19	56	25	100
Recherche 1 ^{er} emploi	30	57	12	100
Inactifs	15	52	38	100
Haute Guinée				
Actifs occupés	21	54	25	100
Chômeurs	20	56	23	100
Recherche 1 ^{er} emploi	44	57	16	100
Inactifs	23	52	28	100
Guinée Forestière				
Actifs occupés	24	51	25	100
Chômeurs	22	52	26	100
Recherche 1 ^{er} emploi	33	52	9	100
Inactifs	27	48	24	100
Conakry				
Actifs occupés	28	55	17	100
Chômeurs	24	58	19	100
Recherche 1 ^{er} emploi	35	56	9	100
Inactifs	17	52	31	100